

ment des services postaux à Montréal qui a paralysé en partie la distribution du courrier. Il s'agit d'un problème qui relève, au point de vue administratif, de la compétence du gouvernement du Canada et qui s'est transformé en une véritable crise.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) a donné à la présidence le préavis requis, en vertu de l'article 26 du Règlement. Je dois faire part aux honorables députés de l'inquiétude ou de l'incertitude que me cause la motion présentée par l'honorable député.

Par ailleurs, je ne crois pas pouvoir faire abstraction du quasi-engagement que j'ai pris hier envers l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) et les honorables députés, alors que j'ai suggéré qu'avant que la question puisse être considérée par la Chambre, il y aurait lieu d'attendre le résultat de certains entretiens entre le ministre et les représentants syndicaux. Il semble que ces entretiens n'aient pas eu les résultats heureux ou fructueux auxquels on avait lieu de s'attendre. Dans les circonstances et en vue, comme je l'ai dit, de la position que je m'étais permis de prendre hier, quand la motion a été présentée par le chef de l'opposition, je crois, même avec les hésitations et l'inquiétude auxquelles je suis en proie à cause de cette question, devoir présenter la motion à la Chambre. Et, ayant pris cette décision, je demande à la Chambre si l'honorable député de Peace River a la permission de proposer la motion en vue de débattre la question qu'il a énoncée plus tôt.

[Traduction]

Le député de Peace River est-il autorisé à proposer la motion visant la question qu'il a mentionnée? D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La motion proposée est réservée jusqu'à 8 heures ce soir.

## DEMANDE DE DOCUMENTS

[Français]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents n<sup>os</sup> 183, 184, 185, 222, 224, 227, 235, 287, 295, 297, 298, 321, 326 et 341 sont acceptables par le gouvernement.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que les avis de motion n<sup>os</sup> 183, 184, 185, 222, 224, 227,

235, 287, 295, 297, 298, 321, 326 et 341 soient censés avoir été adoptés?

**Des voix:** D'accord.

## L'OPINION PUBLIQUE À L'ÉGARD DU LOGEMENT

### Motion n<sup>o</sup> 183—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert-conseil préparé en 1966 pour la Société centrale d'hypothèques et de logement au sujet de l'opinion publique à l'égard du logement, tel qu'il en a été fait mention dans la réponse à la question n<sup>o</sup> 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

## LA POLITIQUE PUBLICITAIRE DE LA SCHL

### Motion n<sup>o</sup> 184—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert préparé en 1968 pour la Société centrale d'hypothèques et de logement au sujet de l'élaboration d'une politique publicitaire, tel qu'il en a été fait mention dans la réponse à la question n<sup>o</sup> 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

## L'UTILISATION DE LA TÉLÉVISION POUR LA PUBLICITÉ DE LA SCHL

### Motion n<sup>o</sup> 185—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert préparé en 1968 pour la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de déterminer la meilleure façon dont la SCHL pourrait utiliser la télévision dans sa publicité, ainsi qu'il en a été fait mention dans la réponse à la question n<sup>o</sup> 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

## L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE CONDUITE ET DE PROGRAMMES VISANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE

### Motion n<sup>o</sup> 222—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du rapport d'expert sur l'établissement d'une ligne de conduite et de programmes visant l'industrie laitière, étude entreprise pour le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année financière 1967-1968, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n<sup>o</sup> 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

## LES OBSTACLES À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### Motion n<sup>o</sup> 224—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une étude sur les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, faite pour le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année 1967-1968, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n<sup>o</sup> 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)